

L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



POSEI – LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE UN RAPPORT D'ÉVALUATION DU POSEI

La Commission européenne a publié le mardi 7 décembre un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du régime de mesures spécifiques dans l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union européenne (POSEI). Elle y explore son origine, son évolution ainsi que sa situation actuelle, avant de se pencher sur une évaluation du programme pour la période 2015-2019 au regard notamment des objectifs suivants, listés dans l'article 2 du règlement (UE) n° 228/2013 :

- Garantir l'approvisionnement des régions ultrapériphériques en produits agricoles essentiels ;
- Assurer le développement des secteurs « élevage » et « diversification des cultures » ;
- Maintenir le développement et le renforcement de la compétitivité des activités agricoles traditionnelles.

En ce qui concerne le premier objectif, la Commission considère que le régime POSEI s'est avéré très efficace. Les budgets alloués aux volets du programme qui visent à aider à la fourniture de produits agricoles essentiels à la consommation humaine ou à la transformation comme intrants agricoles, ont été presque entièrement consommés.

S'agissant du deuxième objectif, la Commission dresse un bilan plus mitigé. Elle note par exemple, concernant la diversification des cultures, que la production de fruits et légumes a diminué sur la période analysée bien que certains sous-secteurs aient augmenté leur compétitivité. S'agissant de l'élevage, la Commission constate une diminution du nombre de têtes de bétail dans les RUP. Elle souligne cependant les mesures mises en place par les régions ultrapériphériques pour encourager une production de qualité, avec des AOP/IGP ou des signes de qualité nationaux ou régionaux.

Finalement, l'évaluation du troisième volet varie fortement en fonction des secteurs et des régions étudiées. La Commission note en effet que le secteur du sucre a enregistré une baisse dans la production de canne et de sucre, tandis que la production de rhum a enregistré une hausse de près de 15%. Pour le secteur de la banane, elle pointe la forte baisse de la production dans les RUP françaises - tout en soulignant que celle-ci résulte principalement de catastrophes climatiques à répétition - et l'augmentation de la production dans le même temps aux Canaries et à Madère.

En conclusion, la Commission considère que la performance des programmes POSEI sur la période 2015-2019 est plutôt positive, particulièrement en ce qui concerne leur capacité à faire face aux difficultés résultant des situations géographiques et des contraintes permanentes des régions ultrapériphériques. Elle estime donc qu'une modification du règlement de base n'est pas nécessaire mais recommande aux États membres de définir des stratégies plus claires au sein de leurs programmes et d'améliorer l'élaboration de leurs rapports. En outre, elle indique que les recommandations qu'elle avait formulées lors de son précédent rapport de 2016 (répartition équitable de l'aide, différenciation des produits, pratiques agricoles durables et échanges de bonnes pratiques) sont toujours valables.

Vous pouvez consulter le rapport d'évaluation complet de la Commission sur le POSEI [ici](#).

Semaine du 13 au 17 décembre 2021

- POSEI – LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE UN RAPPORT D'ÉVALUATION DU POSEI
- NGT – LE SUJET DES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES PREND DE L'AMPLEUR À BRUXELLES
- AGRICULTURE – LA COMMISSION EUROPÉENNE DÉTAILLE LES PERSPECTIVES AGRICOLES DE L'UE POUR 2030
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 13 au 17 décembre 2021



NGT – LE SUJET DES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES PREND DE L'AMPLEUR À BRUXELLES

La question des nouvelles techniques génomiques (NGT) et leur réglementation européenne prend de l'ampleur à Bruxelles. En effet, l'intérêt de ces techniques pour l'agriculture est non négligeable, puisqu'elles peuvent contribuer à concevoir des plantes plus résistantes aux nuisibles, aux maladies – telles que la cercosporiose noire qui affecte les bananiers – et aux événements climatiques.

De ce fait, la Direction générale à la Santé de la Commission européenne (DG SANTE) est en train de préparer une étude d'impact sur le sujet, dans laquelle elle envisagera toutes les options et analysera l'ensemble des préoccupations remontées par les parties prenantes dans le cadre de la consultation publique qui s'est clôturée le 22 octobre 2021.

En attendant, les discussions sur le sujet se poursuivent et gagnent en importance, comme l'illustre la conférence organisée par la Commission européenne intitulée « [NGT : pour une innovation sûre et durable dans le secteur agroalimentaire](#) » qui a eu lieu le 29 novembre dernier.

Tout au long de l'événement, différents intervenants – politiques, experts scientifiques, associations – ont débattu sur le sujet. Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne, a affirmé que les NGT étaient nécessaires pour l'avenir de l'agriculture européenne. En outre, la commissaire européenne en charge de la santé et responsable de l'étude d'impact sur les NGT, Stella Kyriakides, a soutenu que ces techniques pouvaient permettre de répondre aux objectifs du Green Deal européen, notamment la stratégie « Farm to Fork ».

Julien Denormandie, le ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation, est également intervenu en soutenant le développement des NGT. Il a appelé l'UE à accélérer la recherche et à adopter un cadre réglementaire européen adapté et proportionné, fondé sur des preuves scientifiques. Par ailleurs, le ministre a ajouté que le sujet des NGT ferait partie des priorités de la France lors de sa Présidence du Conseil de l'UE de janvier à juin 2022.

Globalement, les discussions ont porté sur les principaux enjeux relatifs aux NGT, à savoir : la durabilité des produits issus de ces techniques, le niveau de sécurité à assurer, la question de la transparence et de l'accès à l'information pour les consommateurs, la coexistence de ces techniques avec l'agriculture biologique, et enfin, le commerce de produits issus de NGT avec les pays tiers.

Sur ce point, Julien Denormandie a signalé le risque de distorsions de concurrence entre l'UE et les pays tiers si des produits issus des NGT venaient à être importés sur le marché européen. Il a alors insisté de nouveau sur la nécessité de mettre en place des clauses miroirs dans la négociation des accords commerciaux.

Pour l'heure, les NGT continuent donc de faire débat. Lors d'un échange de vues avec la Commission européenne sur l'analyse d'impact initiale relative aux nouvelles techniques génomiques en commission de l'environnement du Parlement européen le 6 décembre, plusieurs députés européens – notamment Eric Andrieu et Manuel Bompard – ont critiqué l'initiative de la Commission européenne, qualifiant les NGT de « *nouveaux OGM* ». À l'inverse, le groupe Renew du Parlement européen a quant à lui publié dernièrement sa position, plutôt favorable, sur les NGT que vous pouvez lire [ici](#).

S'agissant des prochaines étapes, il est à noter que l'étude d'impact de la Commission européenne sera publiée au premier trimestre 2022, accompagnée d'une nouvelle période de consultation publique. Une fois l'étude d'impact finalisée et les contributions analysées, la Commission formulera une proposition législative au cours de l'année 2023.

AGRICULTURE – LA COMMISSION EUROPÉENNE DÉTAILLE LES PERSPECTIVES AGRICOLES DE L'UE POUR 2030

Les 9 et 10 décembre, s'est tenue la conférence intitulée « *The 2021 EU Agricultural*

Outlook » (Perspectives pour l'agriculture européenne en 2021) organisée par la Commission européenne sur les perspectives agricoles de l'Union européenne d'ici à 2030. L'événement, qui en est à sa huitième édition, avait pour thème la résilience des systèmes agroalimentaires et des espaces ruraux européens.

Cette conférence a permis de connaître plus en détail la vision de la Commission européenne sur la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), et notamment sur son ambition de devenir « *plus verte* ». Le commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, a souligné la nécessaire imbrication de la PAC avec les objectifs européens en matière environnementale. Sur ce point, il affirme que l'architecture verte de la PAC ne conduira ni à l'insécurité alimentaire ni à une agriculture moins efficace.

La Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural (DG AGRI) de la Commission européenne, représentée par plusieurs de ses membres, a affirmé que la recherche et l'innovation pouvaient constituer une solution pour l'avenir de l'agriculture européenne dans le but d'en améliorer la durabilité et la productivité dans un contexte d'urgence climatique.

Le commerce a également été qualifié de primordial pour l'agriculture européenne, l'Union européenne étant un exportateur net. Les échanges commerciaux doivent permettre de répondre à la question de la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique, notamment dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux signés par l'UE. La Commission prépare un rapport en ce sens pour déterminer si l'application des règles en matière de santé et d'environnement aux importations est compatible avec les règles de l'OMC.

Selon les représentants de la Direction générale de l'Action pour le climat (DG CLIMA), les secteurs agricoles et forestiers pourraient devenir les deux premiers secteurs climatiquement neutres d'ici 2050. L'objectif de la Commission européenne est d'établir, à terme, un cadre réglementaire pour la certification des absorptions de carbone. Il est prévu que la Commission présente sa communication sur ce sujet la semaine prochaine avant la publication d'une proposition législative l'an prochain.

En conclusion, selon la Commission européenne, nous sommes entrés dans un nouveau modèle qui passe par de « *nouveaux outils, de nouveaux engagements et de nouvelles compétences de nos agriculteurs* ». Dans le cadre de ce nouveau modèle, la formation et l'innovation seront clés.

AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 13 au 17 décembre 2021

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN
Lundi 13/12		Séance plénière à Strasbourg	Conseil Agriculture et pêche Pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne alimentaire Commercialisation et exportation de produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts Conseil Affaires étrangères UE/Afrique débat sur la situation du continent et ses défis
Mardi 14/12	Réunion du Collège des Commissaires à Strasbourg	Séance plénière à Strasbourg	Conseil Agriculture et pêche

	Réunion de la Commissaire Elisa Ferreira avec la vice-présidente du Parlement européen	Délégation à la Commission Parlementaire Cariforum-UE	
Mercredi 15/12		Séance plénière à Strasbourg Délégation pour les relations avec les États-Unis	
Jeudi 16/12	Participation de la Présidente de la Commission européenne à la réunion du Conseil européen	Séance plénière à Strasbourg Commission pour l'Environnement, la Santé Publique et la Sécurité Alimentaire	Réunion du Conseil européen à Bruxelles Relations UE-Afrique
Vendredi 17/12			Réunion du Conseil européen à Bruxelles

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org

Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapéripériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à contact@eurodom.org ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Eurodom
11 rue de Cronstadt | 75015 PARIS

contact@eurodom.org | www.eurodom.org/

[Webversion](#) | [Unsubscribe](#) | [Update](#)

Modifiez votre profil - Pour vous désabonner cliquez ici

Flexmail